

**Ville de Puteaux**  
**REGLEMENT DU CHALLENGE CONSOMM'ACTEURS**

**ARTICLE 1 : CONTEXTE, ORGANISATION ET DATES DU CHALLENGE**

Dans le cadre de sa stratégie économie circulaire et solidaire, la Ville de Puteaux reconduit, pour la deuxième année consécutive, un dispositif clé en main de sensibilisation des habitants à la consommation responsable. Ce dispositif nommé « Challenge Consomm'acteurs » sera déployé auprès des Putéoliens du mercredi 15 octobre au jeudi 15 janvier 2026 par le service développement durable de la Direction de l'Aménagement Urbain Durable, les acteurs locaux ayant rejoint le dispositif (commerçants, restaurateurs, artisans) et son prestataire Ecoly.

L'inscription se fait via l'application Ecoly, téléchargeable depuis un QR-Code dédié, lequel sera diffusé sur des affiches en Ville ainsi que sur le site Internet de la commune.

L'application propose aux inscrits de relever des éco-défis sur trois thématiques (engagement climat, zéro-déchet & alimentation) et de booster la vie de quartier en se rendant chez les commerçants, restaurateurs et artisans de la ville inscrits dans ce challenge.

L'objectif pour les participants est de gagner des points virtuels :

- en relevant ces éco-défis,
- en rendant visite aux acteurs locaux inscrits,
- en participant à des événements

Ce faisant, ils pourront adopter de nouvelles habitudes de consommation en créant du lien avec les établissements de proximité tout en préservant les ressources de la planète.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le challenge « Consomm'acteurs » proposé par la ville de Puteaux est libre et gratuit.

La participation au concours est ouverte à toute personne physique demeurant ou travaillant sur le territoire de Puteaux.

La participation est strictement nominative (limitée à une seule personne, mêmes noms et prénoms, même adresse).

**ARTICLE 3 : CRITÈRES DE SELECTION DES GAGNANTS**

Les points sont accumulés automatiquement sur l'application « Ecoly ».

Les trois participants ayant cumulé le plus de points à l'issue du challenge se verront récompensés.

En cas d'égalité, la Ville de Puteaux récompensera l'ensemble des joueurs sur la même place du podium avec le lot correspondant (cf. article 4), lequel pourra être revu en fonction du nombre de gagnants et des stocks de cadeaux disponibles.

**ARTICLE 4 : PRIX**

1<sup>er</sup> prix : Lot pour une consommation responsable composé des éléments suivants pour un montant total de 80,28€ : 1 Sac écolo de ma Ville « Objectif zéro déchet plastique » en toile

de jute (8,34€), 1 Livre « Recettes zéro gaspi » (24.99€), 1 Sablier de douche (2€), 1 Petit pochon logoté Puteaux (2€) contenant 1 Shampoing solide (4.70€) et 1 mouchoir en tissu (9.30€), 1 Sac à gouter (8.95€) et 1 Pack économie d'énergie (20€)

2<sup>ème</sup> prix : Lot pour une consommation responsable composé des éléments suivants pour un montant total de 72,19€ : 1 Sac écolo de ma Ville « Objectif zéro déchet plastique » en toile de jute (8,34€), 1 Livre « Famille Zero déchet gaspi » (16.90€), 1 Sablier de douche (2€), 1 Petit pochon logoté Puteaux (2€) contenant 1 Shampoing solide (4.70€) et 1 mouchoir en tissu (9.30€), 1 Sac à gouter (8.95€) et 1 Pack économie d'énergie (20€).

3<sup>ème</sup> prix : Lot pour une consommation responsable composé des éléments suivants pour un montant total de 52,98€ : 1 Sac écolo de ma Ville « Objectif zéro déchet plastique » en toile de jute (8,34€), 1 Livre « Les produits magiques de grand-mère » (6.99€), 1 Sablier de douche (2€), 1 Petit pochon logoté Puteaux (2€) contenant un Shampoing solide 4.70€, 1 Sac à gouter (8.95€) et 1 Pack économie d'énergie (20€)

Le coût total de l'ensemble des lots s'élève à 205,45€ euros.

## **ARTICLE 5 : ANNONCE DES RESULTATS**

Les gagnants seront informés individuellement et recevront les modalités de remise de leur prix par courrier électronique au plus tard le 28 février 2025.

La Ville de Puteaux se réserve la possibilité de publier les résultats sur ses supports de communication (Réseaux sociaux, site Internet, Puteaux Infos notamment)

## **ARTICLE 6 : REMISE DES PRIX**

Les modalités de remise des prix seront alors transmises aux participants gagnants par courrier électronique au plus tard le 28 février 2025.

En cas d'impossibilité de remise des prix lors de cet évènement, les participants seront invités à retirer les prix auprès des services municipaux.

## **ARTICLE 7 : ARRET, PROLOGATION OU ANNULATION**

La ville de Puteaux se réserve le droit d'interrompre, de prolonger ou d'annuler le challenge, notamment en cas de force majeure, de cas fortuit, de circonstances exceptionnelles ou encore d'évènements indépendants de sa volonté.

La responsabilité de la ville de Puteaux ne saurait être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 8 : LITIGE**

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Cergy Pontoise après épuisement des voies de recours amiable.

## **ARTICLE 9 : ACCES AU REGLEMENT**

Le présent règlement de concours est téléchargeable sur le site de la ville de Puteaux.

## **ARTICLE 10 : RGPD - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce challenge et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de limitation. Pour exercer ces droits vous pouvez vous adresser au DPO de la Ville de Puteaux à l'adresse postale suivante : Mairie de Puteaux, service délégué à la protection des données, 131 rue de la République – 92800 Puteaux ou par mail à [dpo@mairie-puteaux.fr](mailto:dpo@mairie-puteaux.fr)